

Monsieur
Vincent Krayenbühl
Département des infrastructures
Service de la mobilité
Avenue de l'Université
1014 **Lausanne**

Lausanne, le 27 octobre 2005
S:\COMMUNIPOLITIQUE\Position\2005\POL0556.doc
REJ/rf

Procédure de consultation sur le plan sectoriel des transports, partie programme

Monsieur le Chef de service,

Votre courrier du 3 octobre 2005 concernant le dossier cité en titre nous est bien parvenu et nous vous remercions de nous consulter à ce propos.

En préambule, nous tenons à relever le caractère quelque peu abscons du rapport transmis pour étude et regrettons vivement que des sujets aussi importants que la politique de mobilité, un facteur non négligeable de compétitivité pour notre économie et une condition-cadre souvent louée en Suisse, ne puissent pas être traités avec un degré de concision et de vulgarisation suffisant.

Relation avec le plan directeur cantonal

Dans vos lignes, vous nous enjoignez de prendre position sur les éventuelles contradictions entre les indications de ce programme et le plan directeur cantonal. Dans la mesure où nous ne savons pas à quel plan directeur vous vous référez, nous ne pouvons aller dans votre sens. En effet, nous doutons que vous fassiez allusion au plan de 1990, complètement dépassé. Nous ne pouvons en outre difficilement nous prononcer sur le plan directeur dont la consultation vient de s'ouvrir et qui suscitera vraisemblablement de vives réactions, notamment des organisations économiques, dont la CVCI.

Dès lors, il ne saurait être question pour nous de cautionner, de manière détournée, un plan directeur cantonal (et des lignes directrices) que quelques aménagistes voudraient imposer au Canton, contre un certain bon sens économique. En matière de politique des transports, il importe avant tout de définir les axes de développements et leur adéquation avec les réseaux nationaux, voir internationaux.

Réseau des chemins de fer

Concernant ce volet du plan sectoriel, nous nous interrogeons sur sa pertinence et son actualité. Est-il toujours en ligne avec la politique voulue (ou son absence temporaire ?) par le Parlement fédéral qui vient de rejeter la Réforme ferroviaire II.

Vu le rôle joué par le Canton de Vaud dans ce rejet, au nom de la préservation de notre réseau de chemins de fer de montagne, il nous paraît difficile de soutenir ce domaine.

Par contre, nous tenons à rappeler l'importance des liaisons internationales pour notre région et soutenons les projets visant à renforcer l'axe Lausanne-Genève. Nous sommes également d'avis qu'une étude rationnelle doit être menée pour définir les critères de maintien des lignes de montagnes du canton. De ce point de vue, nous estimons que la rentabilité économique, telle que retenue par la Confédération, ne saurait être le seul critère à prendre en compte; dans une certaine proportion, des aspects de développement durable et d'attrait touristique doivent aussi entrer en ligne de compte.

Réseau routier

Pour la CVCI, un réseau routier fluide constitue un facteur de développement économique important. Il est dès lors vital de parachever le réseau des routes nationales et de renforcer l'axe autoroutier entre Lausanne et Genève. En ce sens, le plan sectoriel ne nous semble pas tenir compte de la volonté populaire qui avait rejeté le contre-projet fédéral à l'initiative AVANTI, sans pour autant que, dans le débat autour de cette votation, le principe d'une troisième voie sur ce tronçon soit rejeté. Nous le regrettons.

En conclusion, il nous est impossible de pouvoir comparer dans le délai fixé ce plan sectoriel des transports avec le plan directeur cantonal en consultation. Nous jugeons toutefois que sur le plan routier, le plan sectoriel ne va pas assez loin en n'intégrant pas de 3^e voie à l'autoroute Lausanne-Genève. Sur le plan ferroviaire, le rejet de la Réforme des chemins de fer II par le Parlement implique une ré-étude de fonds de la problématique.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Chef de service, nos salutations distinguées.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay
Directeur adjoint

Régis Joly
Sous-directeur